

CONDITIONS TECHNIQUES TELEALARME

Pour l'installation et pendant toute la durée de votre abonnement les conditions ci-dessous sont obligatoires pour le bon fonctionnement de votre téléalarme.

Installation électrique

- Disposer d'une prise aux normes et alimentée
- Dédier la prise au branchement de la téléalarme



Installation téléphonique

Forfait RTC :



- Bénéficiaire d'un abonnement classique (type RTC) en fonctionnement.
- Disposer d'une prise aux normes et en fonctionnement
- Bénéficiaire d'un abonnement téléphonique autorisant les appels sortant de type « indigo » (exemple: 0820xxxxxx) et nationaux

Forfait GPRS:

- Pas d'installation téléphonique nécessaire
- Bénéficiaire d'une couverture réseau mobile